

DOSSIER DE PRESSE



Conseil Communautaire

**Jeudi 12 février 2009
16h00**

Salle Bouchet
Immeuble Consulaire de Brive La Gaillarde

Ce conseil communautaire du 12 février donnera lieu au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2009 et réaffirme l'importance que la Communauté d'Agglomération de Brive accorde au développement économique. Il marque son soutien à l'économie locale en prévoyant un investissement de 11 M€ en 2009.

Si on y ajoute les travaux d'eau et d'assainissement ce sera près de 17,5 M€ qui seront investis.

Principaux Dossiers :

- Le débat d'orientations budgétaires 2009
- L'actionnariat Brive –Energies / SEMABL
- La convention de coopération entre la Communauté d'agglomération de Brive et l'Association des entreprises des zones industrielles de Beauregard, La Marquisie, La Sarretie, Le Teinchurier
- Les travaux d'assainissement Boulevard Voltaire

Débat d'orientation budgétaire

Le projet de budget 2009 s'inscrit dans une double volonté

- **de maîtrise des dépenses de gestion**
- **de soutien affirmé à l'économie et à l'aménagement du territoire de la CAB,**

et ce malgré l'incertitude sur les dotations d'Etat et la réforme de la taxe professionnelle.

Avec :

- un programme d'investissements de 11 M€ destiné prioritairement à soutenir l'activité économique
- des recettes de fonctionnement en progression de 1,6 % à 53,66 M€ (2008 : 52,84 M€)
- des dépenses de fonctionnement identiques à 2008 : 51,2 M€

Un programme d'investissements destiné prioritairement à soutenir l'activité économique

- Les travaux de réalisation des **Zones d'Activité du Bridal (Allasac), du Riant Portail du Midi (Mansac) du site de Brive Laroche et de la Rivière à Malemort** : autorisations de dépenses d'un montant de 4 M€ de crédits nouveaux, tant pour les projets à venir que pour les zones en cours de réalisation.
- L'acquisition du site de **l'ancien abattoir de Brive** est envisagée à hauteur de **570 000 €**. Un crédit d'étude pour la reconversion du site de Smurfit sera prévu pour une valeur de **15 000 €**
- La participation de la CAB aux différents **organismes de regroupement** (SYMA A20, Parc d'Activités du Haut Quercy, Syndicat Mixte de l'Aéroport de Brive-Souillac) s'élève à **580 000 €**
- Une autorisation de programme « **constitution de réserves foncières** » peut être ouverte pour un montant de 5 M€, ventilé sur 6 ans, dont **200 000 €** de crédits de paiement sont prévus en 2009.
- **300 000 €** seront dédiés au soutien au développement économique
- L'ouverture de la **Résidence de Tourisme de Sainte Féréole** étant prévue pour mai 2009, il est nécessaire d'inscrire **200 000 €** sur le budget Activités Industrielles et Commerciales pour procéder à l'acquisition du mobilier et des équipements. Celle-ci sera financée par un emprunt d'égal montant.
- S'agissant de la **politique des déplacements et transports**, (PDU, Voie verte, LGV) un crédit de **500 000 €** sera nécessaire ; une autorisation de programme PDU d'un montant de 2 M€ d'une durée de 5 ans est proposée.
- Au titre de la **politique sociale et de l'habitat**, une autorisation de programme de deux ans, d'un montant total de **1,2 M€** permettra de participer au financement des aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de Malemort et Brive en 2009 et 2010 ; **570 000 €** sont prévus au budget 2009, et viennent compléter le volant de crédits de **2,5 M€** qui pourraient être attribués dans le cadre du guide des aides voté par la CAB.
- Enfin, une somme de **500 000 €** destinée à acquérir une partie des **parts SEMABL** détenues par la Ville de Brive sera portée en dépenses sur un compte 26, le solde de 200 000 euros étant proposé au budget 2010.

Complété par des inscriptions de dépenses récurrentes de l'ordre de 215 000 euros, le montant total des investissements réalisés au titre du budget Principal, des Zones d'Activités, des Transports, du Parc Floral et des Activités Industrielles et Commerciale atteint pour 2009 la somme de 11 M€

Ces dépenses pourront être financées par l'épargne brute (2,45 M€), la vente de parcelles sur les zones d'activités (2 M€), l'équilibre étant assuré par un recours à l'emprunt de 6,55 M€

Détail des recettes de fonctionnement en progression de 1,6% à 53,66 M€:

1 - Les dotations de l'Etat (14,86 M€)

- Pour la CAB, le produit attendu, suite à la réforme de l'enveloppe normée¹, peut être estimé à 14.53 M€(2008 : 14,29 M€).
- Le montant de Dotation Globale de Décentralisation, figé à celui de 2008, est estimé à 300 000 Euros.

2 - Les recettes fiscales (37 M€)

• Le produit de la taxe professionnelle (26 M€)

Selon le principe de prudence en matière de recettes fiscales, les mêmes produits de taxe professionnelle que ceux perçus en 2008 sont inscrits, à savoir 25,57 M€

Par ailleurs, conformément aux engagements du pacte financier initial, le taux de taxe professionnelle ne sera pas augmenté et reste maintenu à 18,76%.

• Les autres recettes fiscales (11 M€)

- Pour le Versement Transport, dont le taux a été porté à 0,50 % lors du conseil communautaire du 19 décembre 2008, le produit est estimé à 2,750 M€
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est estimée à 8 M€
- La Taxe de Séjour pourrait être valorisée à 200 000 euros

3 – Les produits de gestion courante (1,8 M€)

Constitué principalement par les loyers du site de Perbousie, ainsi que des remboursements et autres produits exceptionnels, ce poste de recettes est estimé à 1,8 M€ en 2009.

Détails des dépenses de fonctionnement

Elles intègrent :

– **Les charges à caractère général pour 4,32 M€**, principalement constituées par les dépenses de transports (2,8 M€) ainsi que par les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'EPCI

– **Les charges de personnel pour 2,8 M€** Identique à celle de 2008, la prévision de dépense permettra d'assurer la rémunération de l'ensemble des agents, tout en intégrant une évolution de la valeur du point de + 1 %.

– **Les participations, cotisations et autres charges de gestion courante pour 16,5 M€**

– **Le versement d'attribution et dotation aux communes pour 27,06 M€**

– **Les frais financiers pour 525 000 €**

➔ En conséquence, l'Épargne Nette dégagée sur le budget principal s'établirait à 2.44 M€

4 – Les budgets annexes Eau et Assainissement

Conformément aux préconisations contenues dans le rapport d'audit financier, la programmation des travaux sur les réseaux d'Eau s'élève à 10.320 M€ sur la période 2009-

¹ Pour rappel, l'enveloppe normée intègre à présent, outre les dotations traditionnellement servies aux collectivités,

- le FCTVA (5,19 MM€),
- le produit des amendes de police (650 M€),
- les compensations de fiscalité préservées (1,40 MM€) et d'exonération (556 M€),
- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (500 M€)
- la TIPP au profit de la Corse (43 M€)

Son évolution suit celle de l'inflation prévisionnelle : +2% (chiffre de juillet 08). La DGF des Communautés d'Agglomération va progresser de l'ordre de +1,66 % sans pouvoir excéder 2% par rapport au produit perçu en 2008.

2014, dont 1,5 M€ de crédits de paiements proposés au BP 2009, entièrement financés par les produits de vente d'eau, en hausse de + 3% (1,15 M€) et les excédents reportés.

Le programme de travaux sur les réseaux d'Assainissement est proposé à hauteur de 25 M€ pour la même période 2009-2014. Il est également financé en grande partie par les redevances des usagers, en hausse de 4 % sur l'effet volume, les participations des partenaires signataires du contrat d'agglomération 2008-2014 (2 M€) et un recours à l'emprunt d'équilibre.

Les crédits de paiement 2009 totalisent 5 M€ financés par un recours à l'emprunt d'équilibre de l'ordre de 3 M€ et autofinancés à hauteur de 2 M€

La Communauté d'agglomération de BRIVE a souhaité mettre en place un rapprochement entre BRIVE ENERGIES et la SEMABL. Il se concrétisera par une opération de fusion simplifiée, BRIVE ENERGIES étant la société absorbée et la SEMABL la société absorbante

Ce rapprochement permet d'améliorer l'efficacité de l'agglomération en matière de développement économique et de répondre à la demande la Chambre Régionale des Comptes du Limousin pour qui le transfert à la Communauté d'Agglomération des compétences d'aménagement, de développement économique et d'habitat conduit à poser le problème de la participation de la Ville de Brive au capital de la SEMABL.

Lors de ce conseil communautaire, l'agglomération doit se porter acquéreur de plus des deux tiers des actions de la SEMABL détenues par la Ville de Brive, soit $78,3\% \times 2/3 = 52,1\%$, pour donner suite à la demande de la Chambre Régionale des Comptes du Limousin, l'objet social de la SEMABL s'inscrivant dans le cadre d'une compétence transférée à l'agglomération.

La Ville de Brive possédant 384 213 actions d'une valeur nominale de 2,75 € soit un capital de 1 056 585,75 euros, la Ville doit céder à la Communauté d'Agglomération 256 142 actions pour un montant de 704 390,50 €

La Communauté d'Agglomération de Brive, actionnaire majoritaire de la SEM BRIVE ENERGIES à hauteur de 24 700€, détient actuellement 247 de ces actions dont la valeur nominale est de 100 euros.

La SEMABL a proposé à la Communauté d'Agglomération de Brive de racheter toutes les actions de la SEM BRIVE ENERGIES dont elle est propriétaire pour un prix unitaire de 100 € par action.

Il sera procédé à une augmentation de capital spécifiquement destinée aux actionnaires de BRIVE ENERGIES, pour un montant analogue à celui de leur ancienne participation dans le capital de cette dernière.

BRIVE ENERGIES est une société d'économie mixte au capital de 37 000 € dont l'activité est axée sur le développement économique. Sa mission principale est donc la coordination et la mise en œuvre de la politique de développement économique du territoire. La Communauté d'Agglomération de Brive en est administrateur et détient 9 postes à ce titre.

SEMABL est une société d'économie mixte au capital de 1.349.480 € dont l'activité est axée sur l'étude de projets, l'aménagement d'infrastructures, la réalisation d'équipement et la commercialisation. Elle est au service de la valorisation du territoire.

La Communauté d'Agglomération de Brive, la Ville de Brive et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive s'associent pour réhabiliter les zones industrielles de Brive : Beauregard, La Marquisie, La Sarretie et Le Teinchurier (110 entreprises, 5.000 emplois).

Fortement mobilisées par le développement économique du Territoire, ces trois partenaires ont engagé en partenariat en 2007 plusieurs actions de réhabilitation. Cette réflexion s'est concrétisée par la réalisation d'un diagnostic environnemental et la création d'une association regroupant 37 entreprises.

L'objet de cette association est d'initialiser une démarche de gestion durable s'appuyant sur une charte de qualité environnementale

Elle doit permettre une harmonisation entre les zones récentes et les plus anciennes :

- Maintien de la qualité de vie dans ces territoires
- Qualité des ensembles immobiliers
- Qualité des réseaux
- Amélioration des services collectifs (transports, restaurant interentreprises, etc.)

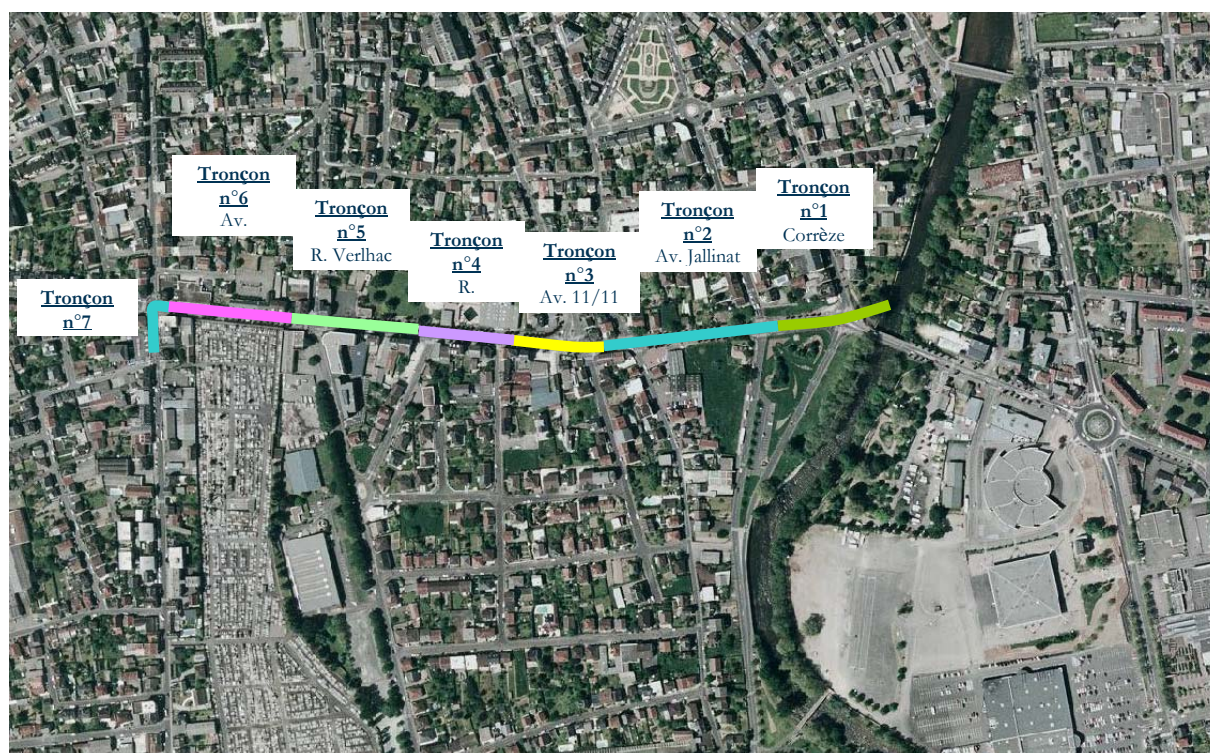
La Communauté d'Agglomération de Brive étudiera dans ce dispositif les actions relatives à ses compétences : transports, gestion de l'eau et de l'assainissement.

Travaux Boulevard Voltaire

La Communauté d'Agglomération de Brive, en concertation avec la Ville de Brive, s'apprête à effectuer des travaux d'eau et d'assainissement d'un montant de 2,620 M€ Les travaux seront effectués le long du boulevard Voltaire dès avril 2009 et pour une durée de 13 mois.

Il s'agira de mettre en œuvre, sur 750 mètres, 2 à 3 canalisations dont les diamètres varieront de 0,5 à 2,5 m ainsi que le renouvellement d'une canalisation d'eau potable.

Suite à avis d'appel public à candidatures, le marché a été attribué le 5 février 2009 à la société EUROVIA.



Pour connaître l'actualité de la CAB,
consultez le site www.cabrive.net



Contact Presse :
Valérie Chilard
Responsable Communication
Communauté d'Agglomération de Brive
Tél : 05 55 74 70 18
Mail : valerie.chilard@agglo-brive.fr